



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

ORGANISATION DES ELECTIONS « MISS SAINT-LAURENT 2026 » ET « MISS RONDE & MISTER ROND » DANS LE CADRE DE LA FETE PATRONALE 2026

1. Contexte et Objet de l'Appel

Dans le cadre des festivités annuelles de la Fête de la Ville, la Direction de la Culture, du Patrimoine et de la Création Artistique de la Ville de Saint-Laurent du Maroni lance un appel à manifestation d'intérêt à destination des structures associatives ou événementielles.

L'objet de cet appel est de confier à un partenaire l'organisation globale, rigoureuse et « clé en main » des deux grands concours de beauté officiels de la commune :

L'élection de Miss Ronde & Mister Rond Saint-Laurent du Maroni, qui se déroulera le vendredi 07 août 2026.

L'élection officielle de Miss Saint-Laurent 2026, programmée lors de la « Grande Nuit » le samedi 08 août 2026.

2. Type de Partenariat et Missions attendues

La Ville de Saint-Laurent du Maroni recherche une structure capable de piloter l'événement de A à Z en partenariat étroit avec la Direction de la Culture. Les missions principales incluent :

- Le ciblage, le recrutement et l'accompagnement des candidates ;
- L'organisation et l'encadrement des répétitions (chorégraphies, éloquence, posture) ;
- La gestion des tenues, de la mise en beauté (coiffure/maquillage) et de la logistique propre aux candidates ;
- La scénarisation de la soirée de l'élection en cohérence avec les contraintes techniques fournies par la Ville. (Prévoir une transition / animation artistique entre les passages : défilés, groupes de danses, etc.)

3. Critères d'Éligibilité des Candidats

Peuvent candidater les personnes morales ou structures remplissant les conditions suivantes :

- Attester être à jour de leurs obligations fiscales et sociales ;
- Attester être en capacité légale, humaine et financière de mener à bien ce partenariat dans les délais impartis ;
- Attester ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation en France ou à l'étranger pour des faits contraires aux législations en vigueur en matière de corruption, de fraude, de discrimination, de travail forcé ou de travail des mineurs ;
- Répondre aux critères de Miss Guyane

4. Contenu du Dossier de Candidature

Pour être recevable, le dossier de candidature dématérialisé devra impérativement comprendre :

A. Éléments d'Identification de la Structure :

- Le nom et la dénomination sociale de l'association ;
- L'adresse postale du siège social, adresse électronique et numéro de téléphone ;
- Le numéro SIRET et/ou le récépissé de déclaration en préfecture.

B. Présentation du Projet et Références :

- Une note de présentation méthodologique détaillant l'organisation de l'élection (planning des castings, thématique proposée pour la soirée, déroulé des passages, etc.) ;
- Un budget prévisionnel équilibré pour une action complète, incluant des cadeaux.
- Une présentation de l'équipe projet et les références de la structure dans l'organisation d'événements similaires.

5. Modalités et Date Limite de Dépôt

Les dossiers de candidature doivent être transmis par voie électronique au plus tard le **lundi 29/06** à l'adresse email suivante : direction.culture@saintlaurentdumaroni.fr

L'objet du mail devra obligatoirement mentionner :

« Candidature AMI — Élection Miss Saint-Laurent 2026 — [Nom de votre Association] ».

Pour toute question ou demande de cahier des charges complémentaires, les associations peuvent se rapprocher de la Direction de la Culture, du Patrimoine et de la Création Artistique de la Ville de Saint-Laurent du Maroni.